

MELUN, le 15 février 2022.

Monsieur Le Préfet,
Monsieur le Président du Département,
Monsieur le Vice-Président du Département, en charge des collèges,
Madame la Directrice académique des Services de l'Education Nationale,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

L'actualité récente interpelle les associations comme les nôtres à divers titres.

- C'est la mise en vigueur au 1er janvier 2022 de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Dans un communiqué de presse paru le 3 janvier, le Mouvement associatif, dont les PEP sont membres, rappelle sa position. La loi conditionne l'attribution de subventions, l'obtention d'un agrément ou la reconnaissance d'utilité publique aux associations et fondations à la souscription préalable d'un contrat d'engagement républicain.

Comme souligné par le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) et relayé par le Mouvement associatif dans son communiqué de presse, les inquiétudes portent sur le trop grand pouvoir d'interprétation laissé à l'administration sur l'action associative et sur l'absence d'informations sur les recours des associations en cas de sanction.

Au-delà des sanctions arbitraires auxquelles les associations risquent d'être confrontées, le Mouvement associatif s'inquiète par ailleurs de la disposition introduite par le décret et qui ne figure pas dans la loi, rendant les dirigeants associatifs responsables de la bonne application du contrat d'engagement républicain par les bénévoles, les salariés et les membres de l'organisation.

Cette disposition vient faire peser une responsabilité tout à fait disproportionnée et dont les conditions de mise en œuvre restent très incertaines, sur les épaules de dirigeants bénévoles, au risque d'en décourager plus d'un.

Le Mouvement associatif alerte sur les risques induits pour la liberté d'action associative.

Celle-ci est essentielle à notre démocratie et contribue à faire vivre les principes de la République y compris dans sa dimension d'alerte, d'interprétation et de contestation.

Enfin il s'agit ici de rappeler, dans le cadre des prochaines échéances électorales la nécessité de construire avec les associations une relation de confiance et non de défiance pour faire vivre la démocratie.

- L'actualité de ce début d'année, c'est le réquisitoire contre l'inclusion scolaire prononcé par un candidat à l'élection présidentielle à laquelle réagit, parmi d'autres, la Fédération générale des PEP, dans une lettre ouverte.

Association de l'éducation populaire, reconnue d'utilité publique, partenaire de l'école et gestionnaire d'établissements spécialisés d'accueil et d'éducation d'enfants handicapés, la FGPEP est engagée depuis des décennies pour les droits à l'éducation, à l'émancipation et à la réussite de tous les enfants et particulièrement pour ceux qui sont frappés par une inégalité de destin. L'inclusion n'est pas une obsession, c'est un droit affirmé par des traités internationaux signés par la France, un droit prescrit par la loi, votée par le parlement, un droit inscrit dans des décrets et règlements qui s'imposent à tous. Nous devons collectivement construire de nouvelles pratiques d'accueil et d'accompagnement respectueuses de la dignité, de l'intégrité et des aptitudes des enfants handicapés, comme nous le préconisons en appui sur les résultats de notre Baromètre de la société inclusive. Depuis la loi de 2005, la place des enfants handicapés est dans l'école de leur quartier, avec leurs camarades. Cette immersion oblige à réunir les conditions d'accueil et de pédagogies, et appelle des moyens nouveaux et supplémentaires d'accompagnement.

- L'actualité dans notre périmètre, c'est la fragilité du secteur médico-social : démissions en masse, pénurie de recrutement, 3000 postes vacants en Ile-de-France. Les personnels attendent beaucoup de la prochaine Conférence des métiers et de l'accompagnement social et médico-social prévue le 18 février à l'échelon national.

- Enfin, après les efforts déployés cet été pour des départs en centres de vacances grâce au dispositif « vacances apprenantes », c'est maintenant, en période scolaire, l'entrave au départ des classes de découverte que souligne l'interpellation ce 27 janvier de Dominique Gillot, présidente de notre fédération à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports. Je cite un extrait de cette adresse au Ministre :

« Il y a urgence.

Le secteur classes de découvertes ne pourra absorber une troisième année d'arrêt de l'activité du fait de l'attitude timorée, excessivement prudente et paralysante de vos services, souvent sans aucun dialogue ni respect des associations et de leurs salariés, engagées avec des enseignants, des écoles, des élèves et des parents, volontaires pour ces départs... Pour notre réseau et l'ensemble des associations partenaires de l'école concernées par les classes de découvertes, il sera nécessaire de mettre en œuvre un plan de relance de ces classes, tellement profitables à la pédagogie d'éveil dont les élèves ont besoin en sortie de crise pandémique. Si l'école doit rester ouverte, alors toutes les activités scolaires doivent avoir lieu.
» fin de citation.

Aujourd'hui, le CDEN est consulté sur les choix opérés pour assurer au mieux la rentrée scolaire 2022. Notre désaccord sur la réalité du rattrapage budgétaire demeure au regard du retard historique des moyens alloués à notre département. Cette situation obère tout effort de gestion de l'Administration Départementale.

Nous le constatons encore avec regret et ne pouvons que soutenir toutes les mises en alerte auprès des décideurs.

Et au vu du contexte scolaire seine-et-marnais, nous apprécions l'exercice difficile de gestion au niveau départemental et les efforts en faveur de l'inclusion.

Dans cet esprit, et grâce au partenariat établi avec l'équipe de direction du Lycée Clément Ader à Tournan-en-Brie, et à la fidélité et l'engagement des intervenants sollicités, notre colloque, initialement programmé en mai 2020, se tiendra le 17 mai prochain en présentiel, ou si besoin en distanciel. Son thème :

« Comment prendre en compte, dans le cadre de l'école inclusive, les élèves à troubles autistiques ? » devrait répondre à quelques attentes.

La communauté éducative recevra ultérieurement la programmation de cette journée à laquelle vous êtes tous invités.

Je vous remercie.



Didier CLEDAT,
Membre titulaire, ADPEP77
Représentant des Associations complémentaires de l'enseignement
public